

MÉMOIRE

sur les modifications apportées aux règlements
sur les bâtiments et la construction par la Ville de Montréal

Soumis le 15 avril par Jody Negley
845 rue Desnoyers, Mtl. H4C 3E1

Quels sont les vrais obstacles à l'accessibilité universelle?

Pour bien comprendre le concept d'accessibilité universelle il faut commencer par fermer les yeux et imaginer à quoi ressemblerait une ville sans obstacles infrastructurels : les escaliers et les marches seraient remplacés par des entrées sans seuil ni dénivellation. Les trottoirs habituels disparaîtraient et la technologie serait mise en service des personnes en situation de handicap, qu'elles soient sourdes, aveugles ou à mobilité réduite.

Dans ce meilleur monde imaginaire, il y a une vraie fluidité dans le mouvement des citoyens qui circulent en ville, autant dans les transports en commun que dans les rues et les commerces de proximité. Tout le monde a un accès équitable, et cette fluidité bénéficie à nous tous, mais surtout aux parents avec une poussette, aux personnes âgées qui marchent avec une canne, ainsi qu'aux personnes en fauteuil roulant.



Comment atteindre nos objectifs d'accessibilité universelle?

Il faut prendre un virage majeur, autant culturel que législatif. Il faut reconnaître que des programmes de subventions tel le PAD et le PAAC ne répondent pas aux besoins des citoyens en perte d'autonomie.

Alors, Il faut se poser la question : qui profite du système actuel? Qui a des raisons de vouloir s'opposer à une véritable réflexion et à un débat sur les politiques et paramètres de ces programmes...? Et qui s'opposerait à l'implantation d'un nouveau standard en accessibilité universelle?

Les obstacles non infrastructurels à éliminer

Les attitudes négatives et les préjugés envers les personnes en situation de handicap ont infiltré les systèmes politiques et ont eu une grande influence sur les programmes et paramètres de ce programme de subventions et sur les règlements sur l'habitation et les commerces.

Il s'agit de systèmes rigides, peu transparents et arbitraires en vertu du fait qu'il y a très peu de suivi, de comptes à rendre, que ce soit à l'égard du système de santé, les services à domicile, le soutien des aidants naturels et les subventions offertes notamment par le Programme d'adaptation de domicile (PAD).

Consruire des logements pour tous-tes

Les fonctionnaires du PAD appliquent arbitrairement et rigidement des limites et contraintes administratives qui s'assurent d'enlever à la personne tout pouvoir de faire ses propres choix. Ils sont incapables de reconnaître que la personne handicapée est l'experte de ses propres besoins.

Les administrateurs du PAD imposent leur interprétation (souvent erronée) des règlements de manière très rigide, malgré que le résultat ne répond pas aux besoins exprimés par le client. En fait, ce système d'adaptations après le fait, n'est qu'une forme d'obsolescence programmée : leurs postes administratifs existent pour maintenir le statu quo, soit construire de nouveaux immeubles sans les rendre universellement accessibles et garantir qu'il y aura toujours des emplois dans l'industrie de la construction et dans les services de l'habitation municipaux et provinciaux.

Malgré les coûts supplémentaires de falloir adapter les installations originales, et l'impact très néfaste sur la qualité de vie des clients, l'administration municipale a toujours choisit de privilégier les droits acquis des promoteurs et des propriétaires.

C'est plutôt normal de vouloir éviter les coûts nécessaires pour rendre un établissement conforme aux normes d'accessibilité universelle.... Surtout si personne ne les incite à le faire et si aucun règlement ne l'exige.

Critiques du Programme d'adaptation de domicile (PAD)

L'objectif de rendre les immeubles minimalement accessibles et adaptables n'est pas du tout cohérent avec le concept d'accessibilité universelle. Celui-ci vise à créer des espaces de vie qui sont accessibles à tous. Il ne suffit pas d'ajouter une rampe d'accès à l'entrée ou d'installer un ouvre-porte automatique.

Pour concevoir et construire selon l'approche de l'accessibilité universelle, les architectes et promoteurs devront travailler très fort dès le départ pour intégrer les éléments nécessaires (par exemple, des cadres de portes élargis, des barres d'appui dans des douches sans seuil, des prises et interrupteurs situés plus bas) dans toutes les nouvelles constructions, peu importe l'usage ou la taille de l'immeuble.

Étant donné que la population est vieillissante, que presque 100 % des citoyen·ne·s seront un jour, en perte de mobilité et d'autonomie... Sachant qu'ils et elles méritent de vivre dans un logement salubre et sécuritaire et que l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap sont des valeurs incontournables de notre société, pourquoi pas viser une nouvelle norme d'accessibilité universelle.

Le concept de l'accessibilité universel prévoit des aménagements qui fonctionnent pour tous·tes. On pourrait se donner comme objectif jusqu'à 2030 pour aider dans la transition vers une ville qui est inclusive et accessible à tou·te·s les Montréalais·es.

Les commerces de proximité

Maintenant, imaginez que vous faites partie d'une minorité quelconque. Imaginez qu'on vous interdit de rentrer dans la majorité des restaurants, des cafés et des commerces de votre propre quartier ou ville. Vous savez que vous n'êtes pas bienvenu·e, car même si on le dit pas tout haut, les commerçants éprouvent un malaise à votre égard et ne sont donc pas très motivés à vous accueillir.

La plupart des Montréalais·e·s trouveraient cela chocant et discriminatoire. Ils et elles iraient jusqu'à boycotter les commerces en question pour revendiquer le fait que nous sommes tous des Montréalais·e·s et que nous avons, à ce titre, tous et toutes droit aux mêmes services.

Dans la vraie vie cependant, le manque d'accessibilité des commerces impose un très réel obstacle dans le quotidien des personnes handicapées. La majorité des commerçants ignorent les besoins des personnes handicapées et souvent, ils ne sont pas conscients qu'ils leur font subir de la discrimination. La Ville de Montréal dit vouloir être une ville inclusive mais n'impose aucune exigence d'accessibilité lors de la construction ou de la rénovation des petites entreprises ou des commerces de proximité.

Le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC)

La subvention PAAC ne fonctionne pas. Les petites commerces n'ont aucun incitatif pour changer quoi que ce soit et ils ne veulent pas entreprendre des démarches onéreuses et bureaucratiques. N'est il pas plus logique et moins coûteux si les arrondissements prenaient en charge la tâche d'assurer l'accès aux commerces (surtout lors de la réfection des rues et trottoirs)?

Par son inaction face à cette iniquité, l'administration municipale est complice de cette dynamique d'exclusion et de discrimination systémique envers les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.

SAVIEZ VOUS QUE ...

**Près de 1 montréalais sur 3
de 15 ans et plus
vit avec une incapacité.**

Source : EQLAV (2010-2011)

C'est à nous de choisir la ville que nous voulons

Avec son nouveau statut de métropole, Montréal a tous les outils nécessaires pour devenir un modèle *en termes d'inclusion et de diversité sociale*.

Pour y arriver, les normes et les règlements doivent être modifiés et l'administration doit se doter d'un bureau de l'accessibilité universelle. Un tel bureau sera chargé d'intégrer le concept d'accessibilité universelle dans toutes les programmes, tous les services et toutes les décisions de la Ville et des arrondissements.

L'administration Plante doit s'engager à adopter une vision et un plan d'action audacieux et progressiste, et notamment appliquer de nouvelles exigences lors de toute nouvelle construction afin d'assurer le respect des droits des citoyen·ne·s et leur garantir un accès équitable à notre métropole.